

REGLEMENT DU SERVICE DE BROYAGE DE PROXIMITE PHASE TEST DU PROJET- PRINTEMPS 2025

1. CONTEXTE ET OBJECTIF

Le service de broyage de proximité s'inscrit dans le cadre des projets structurants du service biodéchets afin de limiter le traitement des déchets alimentaires et des déchets verts. Ce service vise à :

- Réduire le transport et le traitement des déchets verts dans les déchetteries.
 - Valoriser le broyat comme une ressource pour les pratiques de compostage et d'entretien des espaces verts.
 - Approvisionner les 30 plateformes de compostage partagé déployées sur le territoire de PAA, qui nécessitent du broyat pour leur fonctionnement.
 - Favoriser la transmission des bonnes pratiques (paillage, mulching, gestion raisonnée des espaces verts, etc.) grâce au maître composteur de PAA et aux événements de sensibilisation pouvant être animés/relayés à l'occasion de ces sessions.
-

2. MATERIEL ET NATURE DES APPORTS

Durant la période de test du projet (printemps 2025), le matériel utilisé pour les sessions de broyage sera du matériel de location afin d'évaluer les caractéristiques techniques en conditions réelles et déterminer la pertinence d'un éventuel investissement pour la poursuite du projet.

Il s'agit d'un broyeur adapté aux branchages de **3 cm à 15 cm.**

Sont interdits :

- Tous les objets pouvant endommager le broyeur et présenter un danger pour les opérateurs (pierres / plastiques / outils divers / terre / etc.) ;
- Les plantes grasses (palmiers / yuccas / cactus / etc.) ;
- Les tontes d'herbes et feuilles mortes
- Les déchets alimentaires
- Les déchets verts de petites tailles (moins de 3 cm de diamètre) et de grandes tailles (plus 15 cm de diamètre)

Attention : les branches doivent être posées en vrac, sans être tassées afin de permettre leur manipulation par les agents.

La qualité et la conformité des apports pourra faire l'objet d'un tri de la part des agents de PAA. PAA se réserve le droit de refuser l'opération de broyage si un risque pour l'agent ou pour le matériel est observé.

L'utilisation du broyeur est exclusivement réservée aux agents de PAA, formés et équipés, et uniquement sur l'aire de dépôt identifiée par la commune.

Aucun prêt du matériel ne pourra être effectué au profit des communes ou des habitants.

3. SERVICE

Le service est organisé à des dates fixes. Le calendrier pourra être adapté en fonction des différentes contraintes et devra faire l'objet d'une validation par le service de gestion des biodéchets (contact : Charlotte Pellegrino 06 17 49 01 88 /charlotte.pellegrino@provencealpesagallo.fr).

Le service concerne uniquement les apports de branchages issus des espaces verts communaux et des habitants, déposés sur un espace identifié où la session de broyage pourra s'effectuer en toute sécurité.

En aucun cas, l'agent de PAA n'interviendra pour soutenir les agents municipaux durant les opérations d'entretien des espaces verts.

4. AIRE DE DÉPÔT

L'aire de dépôt identifiée par la commune fera l'objet d'une visite préalable des agents de PAA pour en valider l'accessibilité et les conditions de sécurité.

La commune est libre de décider des conditions et des horaires d'accès pour ses utilisateurs.

Les agents de PAA pourront effectuer une visite avant la date de session afin d'évaluer la quantité des dépôts et le temps nécessaire au broyage.

5. STOCKAGE ET UTILISATION DU BROYAT

Le broyat est utilisé pour les composteurs partagé de PAA et/ou laissé à disposition des communes et des habitants sur les aires de dépôt.

Des conseils et recommandations quant à l'utilisation du broyat pourront faire l'objet d'animations ou de distributions organisées par PAA sur ce même site, en concordance avec le calendrier du broyage ou sur les jours suivants, et ce, pour favoriser au maximum un retour vers les utilisateurs.

6. COMMUNICATION

Des éléments de communications (affichage, article), pourront être proposés par PAA. La commune pourra les modifier ou les compléter à sa convenance (notamment pour préciser les conditions d'accès à l'aire de dépôt).

Ce règlement est applicable durant toute la phase de test du projet.